

Actu p2
Mots du maire
Quartier commercial

Travaux p8
Les Places
Fleurissement

Vie communale p10
Fêtes Foraines
Vie associative

LA GAZETTE

----- **Auzat La Combelle** -----



TANSAC



L'ancien pressoir, l'ancienne réserve d'eau

Restez prudents, Respectez les gestes barrière

Journal de la municipalité Octobre 2021

L'ESSENTIEL

L'ACTU

P . 2

P2 – Mots du Maire
P3 – Ecole, Bourse au permis.
P4– Infos communales
P6 – Commerce, artisanat & quartier commercial.

TRAVAUX

P . 8

Fleurissement, les Places & divers

VIE COMMUNALE

P . 10

P10 – Bien vivre
P11 – Culture & patrimoine.
P12 – Associations & festivités.

Titre publication : La Gazette d'Auzat - la Combelle.
Editeur : Imprimerie CORNU 63500 ISSOIRE.
Nom du directeur de la publication : Georges TINET, Maire.
Journal gratuit.
Dépôt légal : à parution.
Ne pas jeter sur la voie publique

Refusant de sombrer dans le pessimisme ambiant lié à la pandémie, notre commune se met en ordre de marche. Le Plan d'Occupation des Sols étant devenu caduque, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été lancé par la délibération du Conseil Municipal du 26 Mars 2015 qui en avait alors la compétence .Celle-ci a été transférée obligatoirement à L'Agglo Pays d'Issoire au 1° Janvier 2017. Après 5 ans d'études et de concertations le P.L.U a été adopté en Conseil d'Agglo le 29 Juin 2021. Conforme au schéma de cohérence territoriale du pays d'Issoire (SCOT) il intègre les obligations des différents plans de prévention des risques inondations ou miniers imposés par l'Etat et définit les orientations pour les 10 ans à venir :

Limitation de l'étalement urbain et de la consommation foncière, préservation des terres agricoles, valorisation de la biodiversité, intégration de la notion de qualité urbaine et paysagère, valorisation des centre-bourgs , renforcement de l'activité du Pôle Local de l'Agglo Pays d'Issoire que représente notre commune etc...Ce document est consultable en mairie et sera bientôt mis en ligne où quiconque pourra se renseigner sur les préconisations induites par le PLU à la parcelle .

Autre document obligatoire et devant être légalement remis à jour tous les 10 ans, le diagnostic d'assainissement est en cours de réalisation. Il fait l'état des lieux de notre assainissement et dresse le bilan des travaux réalisés jusqu'à présent et leur impact sur la qualité du traitement des eaux usées. C'est ce document qui déterminera la chronologie des travaux à venir, sachant que les aides ou subventions des organismes telle l'Agence de l'Eau sont conditionnées à son respect. Ainsi si en respectant l'ordre défini par le diagnostic on décide de refaire la chaussée d'une rue il faudra aussi penser à ce qui est en dessous, les canalisations d'eau potable, d'assainissement et il sera nécessaire d'obtenir l'accord des différentes parties concernées, commune, Agglo, Agence de l'Eau voir Département dans certains cas et coordonner tout ce monde, ce qui ajoute à la complexité de la tâche. Et tenir compte des possibilités financières des uns et des autres...

On le voit le transfert devenu obligatoire avec la création de l'Agglo Pays d'Issoire de ces deux compétences que sont l'Urbanisme et l'Assainissement va compliquer sérieusement la tâche des municipalités en général.

Georges Tinet
Maire Auzat-La Combelle

Toujours avec le souci d'aider les jeunes de notre commune à obtenir le permis de conduire, chaque année nous renouvelons notre dispositif.

Permis indispensable pour s'insérer et pouvoir se déplacer, à tous ceux dépourvus de moyens de transport collectif et toujours plus éloignés des zones d'emplois et de formations. Chaque jeune, en échange de 60 heures de travaux dans nos services reçoit une bourse de 400 euros sous forme de versement aux auto-écoles partenaires.



Cette année 2021 nous avons eu 3 bénéficiaires qui ont réalisé leurs stages sur le premier semestre dans nos services techniques. Merci à ces jeunes pour leur sérieux et leur implication.

Rendez-vous en début d'année prochaine pour les futurs candidats.

Une année particulière se termine, intégralement placée sous le signe du Covid. Sur nos deux écoles, les équipes enseignantes, les services techniques, nos personnels et les intervenants sur notre restaurant scolaire ont œuvré pour que les enfants puissent avoir de bonnes conditions de scolarisation malgré la difficulté de mise en œuvre des règles sanitaires.

En début d'année, nous avons pu échanger avec l'Inspectrice de l'Education Nationale qui nous annonçait la fermeture de 2 classes conséquence d'une logique purement comptable et financière faisant fi de nos problématiques communales, mais aussi d'enfants en grandes difficultés scolaires suite au premier confinement de 2020. On nous imposait une fermeture de classe à Auzat et une à La Combelle, en nous incitant fortement à commencer un rapprochement des deux écoles. Malgré la forte mobilisation des élus des communes concernées par les fermetures, soutenus par l'ensemble des maires de l'Agglo Pays d'Issoire, en Septembre 2021 nous perdons malheureusement un poste et donc une classe à l'École de La Combelle. La casse de l'éducation continue...

Ecoles



Oui, nous nous répétons, il est indispensable dans notre société de plus en plus déshumanisée d'apporter la reconnaissance aux personnes qui font consciencieusement leur travail au service du public. Outre tous les personnels du monde soignant qui ont tant donné et donnent encore contre cette terrible pandémie, l'équipe municipale tient de nouveau à féliciter les enseignants pour leur travail dans les conditions que nous connaissons. Une mention spéciale aux services techniques qui ont su faire preuve de réactivité et professionnalisme dans la mise aux normes sanitaires de nos écoles. Nous apportons une reconnaissance toute particulière à Sylvia, Isabelle, Béatrice, Chantal et Magali qui par leur travail au quotidien dans nos écoles, permettent un accueil optimal des enfants.

Au mois de juin, malgré les contraintes dues aux règles sanitaires en vigueur, les équipes enseignantes n'ont pu organiser voyages et sortie qu'en fin d'année.

Une joyeuse kermesse a été organisée par **L'APE d'Auzat.**

Pour la rentrée 2021, l'école d'Auzat accueillera une soixantaine d'élèves sur 3 classes et l'école de la Combelle 90 sur 4 classes.



Comme chaque année, la municipalité a offert une **calculatrice nécessaire au collège** à nos élèves de CM2, souhaitons leur bonne réussite pour ce nouveau cycle éducatif.





Depuis fin Avril, **notre site Internet** a fait peau neuve. Nous avons fait appel à l'entreprise Code Couleurs pour modifier et moderniser celui-ci. Nous possédons maintenant un site avec des visuels plus attrayants.

Il sera mis à jour régulièrement afin de retrouver les informations et actualités de la commune, telles que les travaux, les menus de la cantine et bien d'autres informations encore.

N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil sur :

<https://commune-auzat-la-combelle.fr>

Un ordinateur est mis à la disposition du public de la commune afin de réaliser recherches et démarches administratives. Il est accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

De la même manière, pour les habitants de La Combelle, un ordinateur est à disposition à l'agence postale de la Combelle aux heures d'ouverture de celle-ci.



CMJ

La session du conseil municipal des jeunes d'Auzat-La-Combelle 2018 2020 n'aura, malheureusement, pas pu fonctionner comme nous l'aurions souhaité du fait de la crise sanitaire. Nous les réunirons bientôt pour trouver des alternatives avec eux.



Nos Services Publics :

Nous dénonçons la fermeture en catimini du centre des finances publiques de Jumeaux. Nous perdons un service public de plus. Sous prétexte de mettre un peu plus de proximité avec les usagers vous pourrez payez vos impôts dans les bureaux de tabac ou les maisons France Service. Ultime étape avant la disparition totale de l'accueil physique et la dimension humaine des services publics ... ?

FINANCES ET INFO

La commune dispose d'un budget global prévisionnel pour l'année 2021 de **1 575 155 €**.

Le document est intégralement à disposition et consultable en mairie.

Voici une succincte présentation de ce dernier en reprenant les catégories qui composent ce budget, les montants exprimés en euros par habitant. D'une manière globale, le budget moyen par habitant pour la commune est de

761.68 €



Dépenses.

- **Les dépenses de fonctionnement** qui comprennent les salaires du personnel (agents d'école, agents d'entretiens, employés de mairie, etc...). Ces dépenses courantes représentent une dépense de **692100 € (334.67€/hbts.)**.
- **Les dépenses de caractère général** qui comprennent l'achat de fournitures diverses, les différentes énergies (électricité, gaz), l'eau et l'assainissement, la voirie, etc. Ces dépenses représentent **440 985 € (213.24€/hbts.)**.
- **Les dépenses de gestion courantes** qui comprennent les subventions aux associations, le CCAS, la cantine scolaire etc... **143 660€ (69,47€/hbts.)**.
- **Les dépenses financières** servant aux financements de nos emprunts, elles représentent un montant de **45 490€ (22€/hbts.)**.

La différence restante de 252920 € inclut le prélèvement pour la section d'investissement (remboursement du capital et des intérêts des emprunts) et l'amortissement de certains investissements

Recettes.

- **Les impôts**
Ils représentent la première ressource communale. Nous tenons à préciser que la part communale des impôts, n'a subi aucune augmentation depuis 2014. Cette recette représente **754 701 € (365€/hbts.)**.



- **Les dotations de l'Etat**
Elles permettent d'assurer les missions de la Mairie. Malgré une diminution constante depuis quelques années, elles représentent une recette communale de **624 909 € (302,18€/hbts.)**.
- **Les recettes diverses.**
Elles représentent notamment les revenus locatifs de la commune, la vente ou la location de différents services (loyers, vente de concessions, location de salles) et autres produits financiers. Ces revenus représentent une recette de **55 003 € (47,92€/hbts.)** sur l'excédent de fonctionnement 2020 446442€, 96 442€ ont été conservés dans la section de fonctionnement et 350 000€ affectés à la section d'investissement.

PLU

Les dernières réunions concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune se sont tenues courant Avril, en présence des représentants de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture. Elles faisaient rappel des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée en début d'année.

Ce PLU a été approuvé le 29 Juin en conseil communautaire.



FOCUS SUR LE QUARTIER COMMERCIAL

Rue AMBROISE CROIZAT

HISTORIQUE :

Notre équipe municipale a œuvré dès 2015 à la création d'un quartier commercial afin de créer et dynamiser un centre bourg à la Combelle qui n'en possédait pas jusque là. En s'appuyant sur les différentes aides de l'Etat, la Région et l'Europe, demandant à l'époque aux communes d'avoir de l'audace car certains fonds européens dédiés n'avaient pas tous été utilisés. C'est ce projet que nous avons présenté à

L'ancienne communauté de Communes Bassin Minier Montagne et nous tenons à remercier l'ensemble des Conseillers qui ont cru en notre projet et l'ont retenu. Mais ce n'est qu'en 2017, sous la ferme impulsion du Président de l'Agglo Pays d'Issoire Jean-Paul BAQUET que ce projet prendra son véritable envol. Soutien réaffirmé depuis par l'équipe du nouveau président Bertrand BARRAUD, la Région, et l'Europe pour aboutir au résultat photographié ci-dessous.



Epicierie Vival (Mme JOANNY Hélène et Mr DUBOIS Laurent)



Nous proposerons des produits régionaux et locaux, fromages à la coupe, possibilités de livraison à domicile.

ACTU > Nos commerçants et artisans

-p.7-



Caroline Coiffure (Mme Caroline FORSSE)



Cabinet d'INFIRMIERES

Soins sur rendez-vous



Restaurant : cuisine traditionnelle

(Mme BOISGILLOT et Mr PRADET Patrick)



Boucherie de la Mine
(Aurélie et William ROBIN)

Boucher/charcutier/traiteur/salaison/ produits régionaux et livraisons

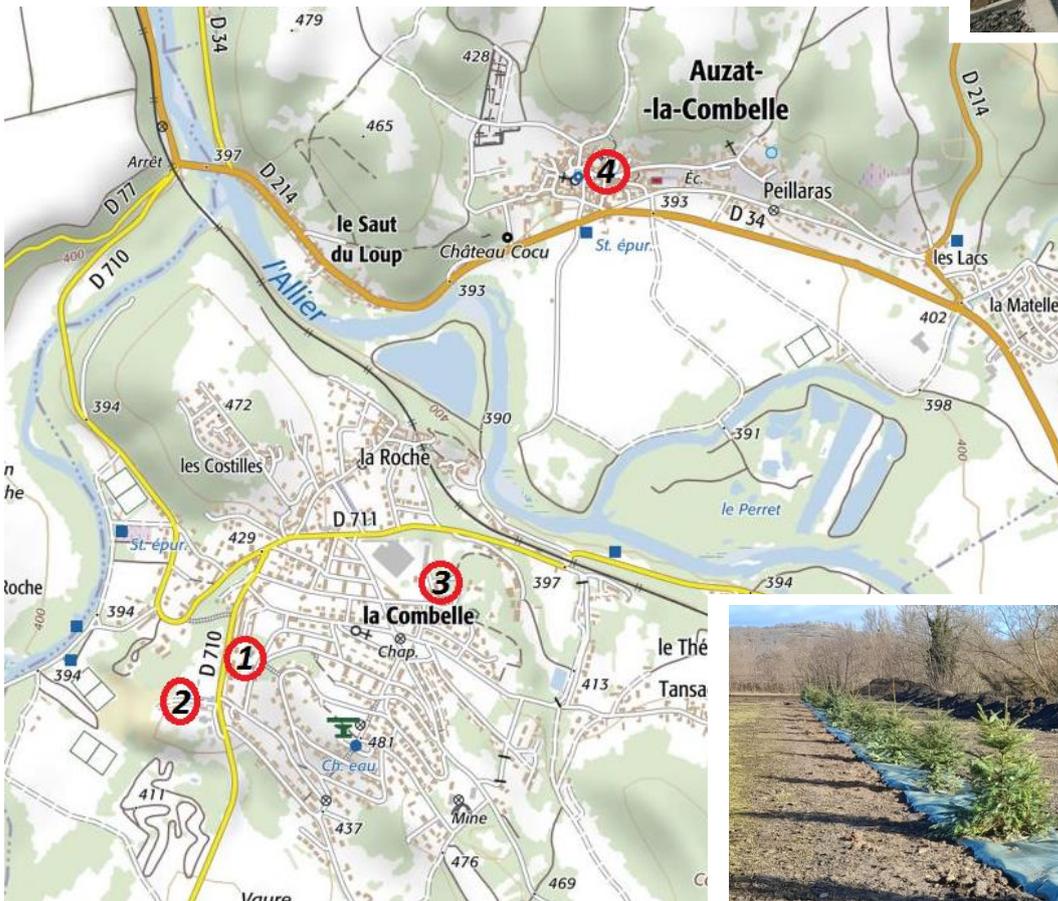


TRAVAUX > En cours

- p. 8 -



1 Place du Marché : pour palier à certaines incivilités, rodéos nocturnes par exemple mais aussi dans un souci d'esthétique des barrières ont été installées. A déplorer déjà le vol de quelques jardinières mises là pour agrémenter le secteur...
Deuxième tranche de la place d'Orléans en cours.



Pour les Noël à venir, nous avons planté des sapins qui viendront trôner sur nos places une fois grands.



TRAVAUX > En cours

- p. 9 -

3 Ateliers Municipaux

Réfection des portails et mise en peintures des murs pour un plus beau cadre de travail.



2 Changement du grillage et portail au terrain du boulodrome.



4 Comme tous les ans depuis 2017 nous étendons progressivement le fleurissement de la commune. Ce sont plus de 200 suspensions ou jardinières qui sont mises en place, occupant rien que pour l'arrosage l'équivalent d'un employé à temps complet. Pour éliminer les tontes dangereuses sur les talus, des bâches les ont recouverts et des plantations persistantes réalisées.



Autre **fleurissement** et végétalisation de la commune et travaux des logements à venir rue Ambroise Croizat.

Félicitations à nos agents techniques pour l'entretien des espaces verts et des tâches de désherbage particulièrement difficiles cette année. Malgré les conditions climatiques et les vacances, encore Bravo.



BIEN VIVRE >

- p. 10 -

« *Un petit effort de la part de chacun, améliore la vie de tous* »



Divagation des animaux. Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique (article IL211-19 du code civil). Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé (article L1243 du code civil).

Les déjections canines sont interdites sur le domaine public (chaussées, trottoirs, places, espaces verts, terrains de sport).

MERCI aux propriétaires de chiens de prévoir les sachets nécessaires au ramassage des déjections de leur animal. Les aires de jeux ne sont pas des toilettes pour chien mais des espaces réservés aux enfants.

Il est rappelé qu'après le passage des services d'enlèvements des ordures ménagères et bennes à cartons, les poubelles doivent être ramassées et rangées afin de ne pas gêner la circulation des voitures et des piétons.

Afin de maintenir **notre commune en bon état de propreté**, il est demandé à chacun d'entretenir le trottoir et le devant de porte de son domicile, jusqu'à la chaussée conformément à la loi.



Nous constatons régulièrement **des dépôts sauvages**, incivilités caractérisées par l'abandon de masques, restes de repas, mégots etc ... Ainsi que des dégradations de matériel (tables, bancs cassés, panneaux arrachés ou tordus) Ces dégradations entraînent un coût pour chacun d'entre nous.



Sécurité routière



Le 12 février 2021 la commission sécurité routière s'est rendue sur le terrain, de même le Jeudi 08 avril sur les différents points noirs de la commune pour lancer des pistes de réflexion et envisager des solutions pour améliorer le quotidien des habitants. Le travail se poursuivra ultérieurement sur d'autres lieux.



Un diagnostic sera fait à partir de ces constats sur les modifications à apporter et les possibilités techniques, les conséquences induites pour les usagers et riverains. Des réunions d'information auront alors lieu avant toute décision.

LE CHATEAU COCU

Origine du nom :

Entre le Saut-du-Loup et Auzat-sur-Allier, se dressent les ruines du Château Cocu.

Ce château au nom comique, qui pourrait faire penser à une histoire dans le genre de celle de Boccage, n'a jamais connu la notoriété des forteresses d'Usson et de Nonette, voir du château d'Esteil « haut perché et fort en défense » sur lequel les documents sont peu nombreux. Cependant ce nom de « Cocu » aurait eu une origine moins haute en couleur.

Vers le XIII^e siècle, les étrangers faisant en certaines provinces de France le commerce d'argent (usurier) étaient nombreux.

Véritable plaie pour ceux qui tombaient entre leurs griffes, ils étaient haïs, mais extrêmement puissants. Ils s'agissaient des Juifs et des Lombards.

Ces usuriers étaient présents en Auvergne, à l'époque de Louis IX et la période des Croisades.



C'est dans ce milieu de trafiquants que l'on retrouve des italiens, les Cocci, nom qui par la déformation propre du latin, fréquemment employé à cette époque va devenir « Cocu ». Trafiquants sans grande notoriété, les châtelains d'Auzat allaient connaître vers 1286, dans la liquidation assez confuse de la succession de Guy De La Tour, évêque de Clermont, un début de fortune considérable.

Bernard Cocu devint alors un personnage, et dès lors, ils installèrent leur châtellerie en Auvergne et habitèrent le bourg d'Auzat-Sur-Allier.

Bien que ne pouvant pas prétendre à un rôle stratégique, aussi important que les forteresses voisines de Nonette ou Usson, les Cocus, dominaient de leur Castel d'Auzat, une belle partie de la vallée de l'Allier et pouvaient toutefois assurer une surveillance, voire une certaine résistance à une invasion. Toutefois le nom « Cocu » dont la signification est incertaine, apparaît seulement pour la première fois dans les textes en 1731, écrit « Coqü », lors d'un inventaire de succession.

Histoire du château

Le premier seigneur de l'époque serait Bernard COCCI, au XIII^e siècle la seigneurie était à la possession de Bompar II (seigneur d'Auzon et de neuf autres bourgs) la construction du château date du bas Moyen-Age (vers 1360), celui-ci faisait partie des forteresses de défense de Nonette composée de 124 paroisses et a très certainement été réalisée par Aubert de Penchard, ancien Lombard (seigneur de l'époque et vassal de Nonette, qui venait d'obtenir cette terre de Geoffroy De Montmorin). Durant ses quatre siècles de « règne » plusieurs seigneuries plus ou moins recommandables et aisées se succèdent (famille de Montmorin, famille de Penchard ou Peuchaud, de Montservier, Verdonnet, De Bonnafos, De Séverac, Desroys et la famille Pons).



Malheureusement notre Château n'a pas eu la chance d'héberger des hôtes riches et célèbres. Il n'a pas été une place forte, due à une terre pauvre sur les collines et une terre riche mais inondable sur les plaines. L'un des seigneurs (Montservier) en 1686 fut criblé de dettes, son château fut fortement dégradé. Le seigneur (Bonnafos) meurt dans la misère (1737). En 1723 Jean-Baptiste de Pons, chevalier et seigneur de Frugière, de Ste-Florine et seigneur d'Auzat rend hommage au Roi de France et n'a donc jamais vécu à Auzat. Les De Severac ruinés à leur tour puis les Desroy abandonnèrent la demeure (1797), le dernier habitant connu avant les ruines actuel daterait de 1840 environs et il serait un descendant Chardon des Roys, seigneur d'Echandelys. Les habitants du village se servirent probablement des pierres et autres pour construire le bourg. A ce jour, le château est encore en état de ruines et va connaître un nettoyage courant l'année permettant d'admirer ce vestige féodal ainsi que ses très beaux points de vue sur la commune et sur le Val d'Allier Sud.

FESTIVITES / ANIMATIONS >

- p. 12 -



Succès énormes pour toutes les manifestations organisées par L'USBM, L'Etang Bleu, La Chasse, Le Vieux Bourg, Auz'escape, L'Auto-cross et nos Jeunes Combellois. C'est le dynamisme et l'engagement de tout ces bénévoles et militants associatifs, qui permettent à notre commune de grands moments de convivialités et de vie nécessaires en cette période difficile.



**UN GRAND
MERCIA
TOUS !**



**NOS
FESTIVITES
DE L'ETE**



Offert par la municipalité et le CCAS

Spectacle fin d'année --- 6 novembre 2021 à 15h ---

COUPON REPONSE (à partir de 65 ans)

Nom, Prénom, Nombre de Personnes.....
A retourner ou appeler en Mairie avant le 29 octobre 2021